



9 juin 2021

Compte rendu Rencontre 2 – 2021



Déposé au Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - QUÉBEC - MONTRÉAL
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - ESTRIE

INFORMATION GÉNÉRALE

- ◆ **Date** : 9 juin 2021
- ◆ **Durée** : de 13 h à 15 h
- ◆ **Lieu** : Téléconférence
- ◆ **Nombre de personnes présentes** : 15 personnes
- ◆ **Animation** : Cédric Bourgeois
- ◆ **Rapporteuse** : Rébecca Gelly-Cyr

PLAN DE RENCONTRE

La présente est une rencontre ordinaire du Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic (ci-après CES-CM), le plan de rencontre est disponible en Annexe I.

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Josée Plouffe souhaite la bienvenue aux membres et souligne la présence des personnes de l'équipe de Mine Canadian Malartic. L'animateur présente par la suite le déroulement de la rencontre.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 1.	
Combien de personnes membres du comité sont présentes à cette rencontre? Est-ce que nous allons discuter de l'intérêt des membres à participer au comité et du nombre de rencontres annuelles?	Mme Cindy Brousseau mentionne qu'il y a cinq membres à la rencontre et elle invite tout le monde à proposer de nouvelles personnes pour se joindre au comité. Elle ajoute que c'est un questionnaire qu'il faudra avoir, mais que la fin de la pandémie était attendue pour reprendre le recrutement.
	M. Cédric Bourgeois propose de discuter de ce sujet en personne lors de la prochaine rencontre à l'automne.

SUIVI	ÉCHÉANCIER
Discuter du fonctionnement (membres, nombre de rencontres, etc.) du CES-CM lors de la prochaine rencontre en personne.	Rencontre du CES-CM à l'automne 2021

2. PRÉSENTATION DES NOUVELLES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE GESTION DES RÉSIDUS

M. Martin Duclos, directeur environnement et développement durable, présente deux nouvelles politiques du Partenariat Canadien Malartic (Partenariat). Il mentionne que la politique de développement durable a été mise à jour afin d'améliorer certains éléments dont la santé et sécurité, la bonne exploitation au niveau de l'environnement et l'engagement du PCM envers ses employés et la communauté. Il invite les personnes présentes à la partager aux citoyens en soulignant qu'elle est en ligne sur le [site internet](#).

Il explique aussi que la nouvelle politique de gestion des résidus miniers permet d'incorporer les meilleures pratiques dans le domaine, qui découlent des engagements des compagnies minières dans l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) pris via l'Association minière du Québec (AMQ). M. Duclos souligne que cette politique est également disponible sur le [site internet](#).

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 2.	
Est-ce que ces politiques doivent être soumises au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour approbation ou si elles sont seulement pour l'interne?	M. Duclos répond que ce sont des documents internes et que ces politiques ne découlent pas d'obligations réglementaires.
Intervention 3.	
Le parc à résidu est une préoccupation pour la ville, le conseil prendra connaissance de la documentation et en discutera.	M. Duclos invite à partager avec le conseil les politiques en ligne.
Intervention 4.	
Est-ce qu'il serait possible de recevoir la documentation en amont des rencontres du comité pour en prendre connaissance avant de pouvoir réagir?	Mme Plouffe affirme que l'information sera partagée avant les prochaines rencontres et que ce fut un oubli pour les politiques.

3. SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS

Il est mentionné qu'il n'y a eu aucune non-conformité depuis le 5 septembre 2020 ni aucune plainte depuis le 17 janvier 2021.

4. INFORMATION SUR LES REJETS DE CYANURE OU LES EXPOSITIONS DE CYANURE

M. Duclos explique que le Partenariat est en processus de certification pour bonifier la gestion sécuritaire du cyanure lors de sa production, du transport et de son utilisation. De plus, il est mentionné que le Partenariat est rendu à la fin du processus de certification volontaire, donc que toutes les preuves requises ont été soumises et qu'il y a eu un audit pour valider et examiner la capacité du Partenariat à répondre aux exigences. Une de ces

exigences est de faire part à la population, dont au CES-CM, des incidents de cyanure sur le site. L'ensemble des incidents depuis février 2020 sont présentés aux membres.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 5.	
Concernant l'événement du 22 juillet 2020, est-ce que la raison du bris de joint est bien connue?	Mme Tremblay explique que cet incident était dû à une faiblesse dans le joint et que ce dernier a lâché. Toutes les autres fusions sur la ligne ont été (re)vérifiées à la suite de l'incident.
Donc la durée de vie du joint était toujours valide.	Mme Tremblay mentionne que des suivis réguliers et rigoureux sont faits sur les lignes pour valider l'état et la durée de vie des joints.
Intervention 6.	
M. Bourgeois demande s'il serait possible d'expliquer ce qu'est un coup de bélier, soit ce qui a causé l'incident du 15 mai 2021.	M. Duclos explique qu'un coup de bélier survient lorsqu'il y a un coup de pression soudain dans une conduite. Cela peut être dû à une pression induite par une pompe ou une inclinaison de terrain et lorsqu'il y a des changements de direction dans des conduites.
Intervention 7.	
Est-ce que cette certification touche les infrastructures et les procédures?	M. Duclos mentionne qu'elle inclut les deux. Par exemple, à l'usine il y avait certains types de soudure pas tout à fait compatibles avec le cyanure, elles ont donc été changées. Une coloration rose a aussi été ajoutée au cyanure pour le détecter plus rapidement puisque ce produit ressemble à l'eau.
Intervention 8.	
Quand aurez-vous la confirmation de votre certification?	M. Duclos espère recevoir la certification dans les prochains jours.
Pourrions-nous recevoir l'information lorsque les résultats seront connus?	Mme Plouffe confirme que cela fera partie de la stratégie de communication.
Intervention 9.	
M. Bourgeois demande à qui ce registre sur les rejets de cyanure ou les expositions de cyanure doit être partagé.	M. Duclos indique que le registre doit être maintenu à jour et présenté lors des audits. De plus, l'Institut international de gestion du cyanure (responsable de la certification) doit être informé par écrit lorsqu'il y a une exposition aux employés et à l'environnement. Cela ne soustrait pas le Partenariat à l'obligation d'informer les autres instances, dont le MELCC et la CNESST.

SUIVI	ÉCHÉANCIER
Partager l'information sur l'obtention de la certification.	Lorsque la certification sera obtenue.

5. DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION CIBLÉE

Mme Nathalie Tremblay, directrice environnement et développement durable mentionne que pour la continuité des opérations de MCM de nouvelles cellules de déposition sont requises en attendant que la fosse Canadian Malartic soit prête à recevoir des résidus. Elle explique qu'elle participe à la rencontre du CES-CM pour présenter le projet dans le cadre de la démarche d'information et de consultation ciblée requise pour la modification du décret. Mme Tremblay indique que la présentation qu'elle fera est représentative de l'information disponible à ce jour.

5.1 NOS ENGAGEMENTS

Mme Tremblay rappelle les engagements de MCM pris dans les politiques de développement durable et de gestion des résidus miniers comme présentés par M. Duclos précédemment. Elle mentionne aussi que comme dans tous les projets de MCM les étapes pour opérer seront respectées, soit identifier si le projet est sécuritaire pour le personnel, l'environnement et la communauté avant d'opérer.

5.2 MISE EN CONTEXTE

Mme Tremblay situe les principales infrastructures sur une carte, soit la Ville de Malartic, la fosse Barnat, le projet Odyssey, l'usine, les haldes à stérile et le parc à résidus en mettant un accent sur la cellule PR5 du parc et le Bassin Sud-Est (BSE).

Elle fait par la suite un retour sur certains événements expliquant le besoin du projet. D'abord en 2016, il y a eu une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour le projet d'agrandissement incluant le parc à résidus. À cette époque, il était prévu de débiter la déposition de résidus dans la fosse Canadian Malartic à la fin 2022 et le parc à résidu devait arriver à sa fin de vie en 2026.

Elle explique qu'avec le temps la planification a changé et elle s'est raffinée puisque chaque année plusieurs nouveaux éléments surviennent et sont à considérer en plus des contraintes opérationnelles. Donc, en 2020, on a fait le constat que la fin de vie du parc approchait et était maintenant prévue pour août 2023 plutôt que 2026. De plus, le début de la déposition dans la fosse Canadian Malartic serait possible seulement en 2023, soit un an plus tard que prévu.

Finalement en 2021, les données se sont raffinées, la fin de vie du parc a été évaluée à deux mois plus tôt et la préparation de la fosse Canadian Malartic retardée. Mme Tremblay explique qu'à ce moment, il y avait un écart à combler entre la fin de vie du parc et le moment où il serait possible de déposer dans la fosse Canadian Malartic. C'est dans ce contexte que l'équipe a travaillé à identifier des solutions alternatives pour avoir accès à de nouvelles cellules pour déposer les résidus.

5.3 ÉTUDE DE CHOIX DE SITE

Elle explique par la suite le processus pour le choix de site :

- Identification de 25 sites potentiels pour le dépôt de résidus miniers dans un rayon de 10 kilomètres de MCM;
- Sélection de certains sites parmi ceux-ci permettant de limiter les impacts sur l'environnement et les communautés;
- Analyse détaillée des sept sites retenus, soit selon les sphères du développement durable (communauté, environnement et économie) incluant en plus la fiabilité géotechnique du site;
- Sur le plan environnemental, tous les sites étaient similaires et c'était surtout les milieux humides et hydriques qui étaient impactés.

5.4 SITES RETENUS

Les deux sites s'étant le plus démarqués C et C' ont été retenus, entre autres puisqu'ils se situent dans les limites de la propriété de MCM donc sur des terrains déjà impactés. Deux nouvelles cellules seraient donc construites sur ces sites :

- PR7 en partie sur le Bassin Sud-Est, d'une élévation de 350 mètres et d'une capacité de 12,5 Mm³ soit une durée d'utilisation de 302 jours
- PR8 à la limite de propriété du site, d'une élévation de 350 mètres et d'une capacité de 5,3 Mm³ soit une durée d'utilisation de 128 jours

5.5 IMPACTS ANTICIPÉS ET MESURES D'ATTÉNUATION ET DE SUIVI

EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

L'empreinte environnementale de la cellule PR 7 serait minimisée puisqu'elle serait dans une zone déjà impactée par le bassin de sédimentation. Tandis que la cellule PR8 aurait un impact environnemental spécifiquement sur les milieux humides et hydriques.

VISUEL

Les cellules ne devraient pas être visibles pour le voisinage puisqu'elles se situeraient à la mi-hauteur des cellules actuelles.

BRUIT ET POUSSIÈRES

Dans le cadre du projet il y aurait une légère augmentation du nombre d'équipements lors de la construction des digues qui s'ajouteraient aux opérations de construction habituelles au parc à résidus. Les engagements actuels seront maintenus, soit :

- Étapes pour opérer
- Maintien du suivi actuel du bruit et de la poussière
- Modulation et arrêt des équipements au besoin

Actuellement, MCM est en processus d'obtention d'une modélisation pour le bruit et les poussières

EAU DE SURFACE

Il y aurait une modification du réseau de drainage du site, mais les eaux de surface sur le site continueraient à se diriger vers le bassin. De plus, aucune dégradation de la qualité de l'eau n'est prévue.

EAU SOUTERRAINE

Le réseau de surveillance de la qualité de l'eau demeura en place et il pourrait y avoir des ajouts de puits de surveillance selon les résultats des études.

MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Puisque la cellule PR7 chevauchera le Bassin Sud-Est, le plan d'aménagement des milieux humides du Bassin Sud-Est, comme convenu en 2017 lors de l'obtention du décret du projet d'agrandissement, doit être revu et pris en compte dans ce projet. Mme Tremblay mentionne qu'une révision du plan d'aménagement des milieux humides et hydriques du BSE est en cours avec WSP. Ces milieux humides et hydriques prévus d'être créés sur le Bassin Sud-Est n'existent pas encore. Toutefois, il y aura des pertes de milieux humides au sud du parc actuel et des pertes de milieux hydriques dans le Bassin Sud-Est.

Mme Tremblay indique que le plan de compensation déposé en 2017 devra être ajusté et qu'il sera présenté à la Direction des évaluations environnementales pour approbation.

5.6 DÉMARCHE D'OBTENTION DES AUTORISATIONS

Mme Tremblay explique que cette rencontre fait partie de la démarche d'information et de consultation ciblée qui se déroulera en juin et juillet 2021.

Le souhait de l'équipe serait de :

- Déposer la demande de modification du décret à la fin juillet 2021
- Déposer les autorisations requises pour les travaux préparatoires à la fin juillet 2021
- Effectuer les travaux préparatoires à l'automne 2021 et à l'hiver 2022
- Déposer les autorisations requises pour les travaux de construction des cellules à l'hiver 2022
- Obtenir le décret et les autorisations pour la construction des cellules à l'été 2022
- Commencer la construction des cellules à l'automne 2022
- Déposer des résidus dans les cellules en juillet 2023

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 10.	
<p>Qui sont les personnes ciblées pour votre consultation ciblée en juin et juillet?</p>	<p>Mme Tremblay indique que dans cette démarche le CES-CM est le premier groupe à être rencontré pour être informé du projet et pour répondre aux questions et préoccupations. Par la suite, les conseils municipaux de Malartic et de Rivière-Héva ainsi que quatre communautés autochtones seront aussi rencontrées.</p> <p>Il est précisé que dans le cadre de cette demande de modification de décret, MCM n'est pas tenue de faire une démarche de consultation à grande échelle. La direction des évaluations environnementales a demandé de cibler les parties concernées par le projet et de les informer des intentions du projet.</p>
Intervention 11.	
<p>C'est plus une démarche d'information que de consultation, mais comme le projet est très concret et technique c'est correct.</p>	<p>Mme Tremblay mentionne qu'il était important que la communauté sache ce qui se passe avec ce projet. Considérant qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle activité, puisque les deux nouvelles cellules sont le prolongement d'une activité déjà en cours à MCM, il ne semblait pas nécessaire de déclencher une démarche de consultation élargie, ce à quoi la direction des évaluations environnementales adhérerait.</p>
<p>M. Bourgeois indique qu'il s'agit d'une consultation dans le plus strict des termes, soit un échange de questions et commentaires. Ce qui diffère, par exemple, du groupe de travail qui avait comme objectif de trouver des solutions conjointement.</p>	
Intervention 12.	
<p>C'est bien que le projet reste dans l'enceinte de la mine et limite les impacts sur l'environnement.</p>	<p>Mme Tremblay indique que MCM est aussi contente de pouvoir rester à l'intérieur du site et que cela est avantageux sur le plan technique.</p>
Intervention 13.	
<p>Est-ce que vous nous confirmez qu'en restant sur votre site il n'y a pas de risques environnementaux supplémentaires?</p>	<p>Mme Tremblay explique que c'est même un avantage d'aller mettre de nouvelles cellules sous celles présentement en place, ce qui viendra renforcer le parc à résidus.</p>

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 14.	
Est-ce que l'objectif de la fosse Canadian Malartic n'était pas d'y déposer les résidus?	Mme Tremblay mentionne que c'est toujours le cas. En 2016, MCM prévoyait que la fosse Canadian Malartic serait disponible en novembre 2022 pour déposer des résidus. Pour plusieurs raisons, par exemple l'arrêt des travaux ou l'impossibilité de faire des sautages, l'exploitation de la fosse a été retardée. Cela implique donc des délais au moment où les résidus pourront être déposés dans la fosse. Ces arrêts d'exploitation de la fosse en plus des six mois requis pour préparer la fosse à recevoir les résidus occasionnent un retard d'un an par rapport à ce qui était prévu en 2016.
Intervention 15.	
Est-ce qu'il serait possible pour les membres du comité de retourner visiter le site pour voir les nouveaux projets?	Mme Plouffe confirme qu'il serait possible d'organiser une visite et que les membres du comité pourraient décider des installations à voir en priorité (fosse Barnat, le projet Odyssey ou autres) étant donné qu'on ne pourra tout voir en une seule visite sur le terrain.
Intervention 16.	
Est-ce qu'il serait possible d'avoir une carte avec l'ensemble de vos installations, les principaux repères (117, rang des merles, etc.) et les distances afin d'avoir une idée visuelle de tous les éléments ensemble?	Mme Tremblay indique qu'il serait possible de présenter une carte générale des installations.
	Mme Plouffe ajoute que ce serait un outil qui pourrait aider à partager l'information aux citoyennes et citoyens.

SUIVI	ÉCHÉANCIER
Organiser une visite du site pour les membres du CES-CM.	Automne 2021 (conditionnelle à la situation sanitaire)
Partager une carte avec l'ensemble des installations de MCM, les principaux repères (117, rang des merles, etc.) et les distances de ces derniers.	

6. ACTIONS DE SUIVI ET MISES À JOUR

Mme Brousseau présente les actions de suivi de la rencontre du 17 février 2021.

ACTION DE SUIVI 1 : VALIDER LA RAISON DE L'INCENDIE DU 16-17 JANVIER

- Malgré les informations sur l'incendie, il n'a pas été possible d'identifier avec précision les causes.
- Certains risques ont été identifiés et ils sont pris en compte dans le processus d'amélioration continue.

ACTION 2 : METTRE À JOUR LE MÉCANISME DE COMMUNICATION LIÉ AUX SAUTAGES

- Des démarches sont en cours avec des fournisseurs pour pouvoir partager l'information concernant les sautages directement par texto ou par courriel. Ce nouveau mécanisme vous sera présenté lorsqu'identifié.

ACTION 3 : VÉRIFIER LA DIFFÉRENCE DE TRAFIC DES USAGERS POUR LA NOUVELLE SECTION DU CES-CM, LORSQU'INTÉGRÉ AU SITE WEB DE CANADIAN MALARTIC

- Il est encore tôt pour pouvoir faire des comparaisons, puisque l'intégration a eu lieu en mars dernier. Cette analyse pourra être présentée à la prochaine rencontre du comité.

ACTIONS 4 : RECUEILLIR LES COMMENTAIRES SUR LES THÉMATIQUES À ABORDER POUR LE CES-CM EN 2021

- S'il y a des sujets et des thématiques que les membres voudraient aborder, il est possible de les faire parvenir par courriel à Cindy Brousseau.
- Il est aussi mentionné que la visite du site pourrait être une occasion pour identifier les prochaines thématiques à aborder avec le CES-CM.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 16	
Il pourrait être intéressant d'avoir une présentation sur le plan de restauration du site puisqu'il y a des questions de la part de la population.	Mme Plouffe mentionne qu'effectivement ce sujet est privilégié pour la rencontre du mois de septembre.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 17 FÉVRIER. 2021

M. Bourgeois demande aux membres s'il y a des commentaires en lien avec le compte rendu de la rencontre du 17 février 2021. Les membres indiquent que non.

7. VARIA

AVIS DE NOMINATIONS. – PARTENARIAT CANADIAN MALARTIC

Mme Plouffe fait mention des avis de nominations qui ont été transmis le mardi 1^{er} juin 2021. Elle rappelle que le Partenariat Canadian Malartic est l'entreprise sous laquelle sont les projets Mine Canadian Malartic et Mine Odyssey. L'entreprise est détenue à 50-50 par Agnico Eagle et Yamana Gold.

- Serge Blais a été nommé comme vice-président Opérations pour le Partenariat Canadian Malartic
- Christian Roy a été nommé à la direction générale de Mine Canadian Malartic
- Patrick Mercier a été nommé à la direction générale de Mine Odyssey

S'il y a un intérêt de la part des membres, il pourrait y avoir des présentations sur la mise à jour des projets de la part des nouveaux directeurs généraux lors des prochaines rencontres.

8. REMERCIEMENTS ET RAPPELS DES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Mme Plouffe remercie les membres pour leur participation. Elle invite les membres à les contacter s'il y a d'autres questions sur le projet et pour partager les thématiques à discuter pour les prochaines rencontres.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 1.	
Est-ce qu'il serait possible d'obtenir la présentation sur le projet présenté?	Mme Plouffe confirme que la présentation sera partagée. – Fait en date du 10 juin 2021.

Ce compte rendu résume les échanges tenus lors de la rencontre et ne témoigne pas nécessairement du point de vue des membres, des consultants ou de Mine Canadian Malartic, de même qu'il ne représente pas forcément un consensus entre les personnes présentes.

Fin de la rencontre à 14 h 45

ACTIONS DE SUIVI :

Action de suivi 1 : Discuter du fonctionnement (membres, nombre de rencontres, etc.) du CES-CM lors de la prochaine rencontre en personne

Action de suivi 2 : Partager l'information sur l'obtention de la certification

Action de suivi 3 : Partager une carte avec l'ensemble des installations de MCM, les principaux repères (117, rang des merles, etc.) et les distances entre ces derniers

Action de suivi 4 : Vérifier la différence de trafic des usagers pour la nouvelle section de CES-CM, lorsqu'intégré au site web de Canadian Malartic

Action de suivi 5 : Organiser une visite du site pour les membres du CES-CM

Action de suivi 6 : Envoyer la présentation sur le projet de développement de nouvelles cellules de déposition de résidus miniers

ANNEXE I

PLAN DE LA RENCONTRE

13 h 00	Mot de bienvenue et présentation du plan de la rencontre
13 h 10	Démarche d'information et de consultation – Ajout de nouvelles cellules au Parc à résidus - Échanges et discussion
14 h 00	Présentation des nouvelles politiques de développement durable et de gestion des résidus
14 h 30	Suivi des plaintes et des non-conformités
14 h 40	Actions de suivi
14 h 50	Varia
15 h 00	Remerciements et rappels des prochains rendez-vous

ANNEXE II LISTE DES PRÉSENCES

	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS
Citoyens — Malartic	Gilles Théberge Poste à combler Poste à combler		X X X
Citoyen — Rivière-Héva	Robert Paquin	X	
Environnement	Clémentine Cornille, CREAT Serge Tessier (Substitut) Christian-Raphael Gilbert, OBVAJ	X	X X
Sociocommunautaire	Réjean Hamel, Table des aînés Mélanie Grégoire, L'Aile Brisée		
Municipal	Martin Ferron, Maire de Malartic Catherine Larrivière (Substitut)	X	X
Économique	Poste à combler		X
Santé publique	Poste à combler		X
Éducation	Hatem Mrad, UQAT	X	
Récréotouristique	Normand Demers, Club de ski de fond de Malartic	X	
Communauté autochtone	Poste à combler		X
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENTS	ABSENTS
Municipal	Mario Sylvain, MRC de La Vallée-de-l'Or	X	
Gouvernemental	Jean Iracà, ministère des Transports		X
Santé publique	Stéphane Bessette, Direction de santé publique Daniel Proulx (substitut), Direction de santé publique Frédéric Bilodeau (substitut), Direction de santé publique Phélix Bussière (substitut), Direction de santé publique	X	X X X
Citoyen	Yvon Charette, Comité citoyens de Rivière-Héva	X	
Gouvernemental	Mathieu Beaudry, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	X	
Mine Canadian Malartic	Martin Duclos, directeur environnement et développement durable	X	
Mine Canadian Malartic	Nathalie Tremblay, directrice environnement et développement durable	X	
Mine Canadian Malartic	David Thellend, surintendant gestion de l'eau et des résidus	X	
Mine Canadian Malartic	Alexis Couture-Lavoie, chargé de projet au Parc	X	
Mine Canadian Malartic	Josée Plouffe, directrice communications et relations avec le milieu	X	
Mine Canadian Malartic	Cindy Brousseau, coordonnatrice aux relations avec la communauté	X	
SECTEURS	AUTRES		
Transfert Environnement et Société	Cédric Bourgeois, animateur		
Transfert Environnement et Société	Rébecca Gelly-Cyr, rapporteuse		

ANNEXE III

INFORMATIONS SUR LES REJETS DE CYANURE

Informations sur les rejets de cyanure ou les expositions de cyanure pour l'année 2020-2021

Catégorie	Nombre d'incidents / rejets	Description de l'évènement	Intervention / mesure d'atténuation
a) Incidents d'exposition au cyanure résultant en une hospitalisation voire un décès	Aucun	N/A	N/A
b) Incidents où des rejets à l'extérieur ou à l'intérieur du site de la mine ont exigé une intervention ou des mesures d'atténuation	2	11 février 2021 : En voulant purger un point bas sur une ligne de cyanure avec de l'air au-dessus du réservoir de solution stérile, une petite quantité de cyanure a été projeté vers le bassin de confinement des pompes où se trouvait des travailleurs. Personne n'a été atteint par la projection.	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'une procédure de rinçage avec validation des étapes. Création d'un groupe de travail afin d'évaluer les tâches nécessitant des analyses sécuritaires de tâches incluant la validation des étapes.
		11 février 2021 : En déboulonnant une bride d'un tuyau, un liquide pouvant contenir du cyanure a atteint un travailleur sur son bras alors qu'une partie de la tuyauterie n'était pas rincée.	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'une procédure de rinçage avec validation des étapes. Création d'un groupe de travail afin d'évaluer les tâches nécessitant des analyses sécuritaires de tâches incluant la validation des étapes.
c) Incidents où un rejet à l'extérieur ou à l'intérieur du site de la mine cause des effets nocifs sur la santé ou l'environnement	Aucun	N/A	N/A

Informations sur les rejets de cyanure ou les expositions de cyanure pour l'année 2020-2021 (suite)

Catégorie	Nombre d'incidents / rejets	Description de l'évènement	Intervention / mesure d'atténuation
d) Incidents où un rejet à l'extérieur ou à l'intérieur du site de la mine a nécessité l'établissement d'un rapport en vertu des réglementations applicables. (Exemple : rapport à la CNESST, au gouvernement provincial et/ou fédéral, etc.)	5	3 juin 2020 : Lors de la réalisation de travaux pendant l'arrêt d'entretien, le tuyau de la pompe servant à la vidange des réservoirs de lixiviation a été déplacé. La vérification de la ligne préalable au redémarrage de la pompe n'a pas été effectuée.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une fiche de vérification « check list ».
		0,15 m ³ d'eau de procédé au sol, à l'extérieur de l'usine.	
		22 juillet 2020 : Bris au niveau d'un des joints sur une conduite HDPE de 28" servant au transport des résidus.	<ul style="list-style-type: none"> Inspection de tous les joints sur les conduites HDPE. Bonification du contrôle qualité.
		100 m ³ de résidus confinés à l'intérieur du parc à résidus.	
		28 août 2020 : Présence d'une petite fissure sur un joint d'une conduite d'eau de recirculation de l'usine de traitement du minéral.	<ul style="list-style-type: none"> Inspection de tous les joints sur les conduites HDPE. Le joint avait été fait avant l'évènement du 22 juillet 2020, donc les nouvelles mesures en place depuis le 22 juillet n'étaient pas encore présentes.
		25 m ³ d'eau de procédé confinés dans le système de gestion des eaux minières.	

Informations sur les rejets de cyanure ou les expositions de cyanure pour l'année 2020-2021 (suite)

Catégorie	Nombre d'incidents / rejets	Description de l'évènement	Intervention / mesure d'atténuation
<p>d) Incidents où un rejet à l'extérieur ou à l'intérieur du site de la mine a nécessité l'établissement d'un rapport en vertu des réglementations applicables.</p> <p>(Exemple : rapport à la CNESST, au gouvernement provincial et/ou fédéral, etc.)</p>	(suite)	<p>15 mai 2021 :</p> <p>Un coup de bélier est survenu lors de la vidange de la cuve de rétention des réservoirs de lixiviation ce qui a causé le détachement de la tuyauterie.</p> <p>30 litres de pulpe de procédé au sol, à l'extérieur de l'usine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système de tuyauterie « semi-permanent » en cours d'évaluation.
		<p>31 mai 2021 :</p> <p>Le tuyau de branchement temporaire de la pompe puisard de l'épaisseur « 615 » qui passe à l'extérieur s'est découpé.</p> <p>1 m³ d'eau de procédé au sol, à l'extérieur de l'usine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ajout de sangles de retenue pour connexion de type « Can lock ». - Mise en place d'un système de tuyauterie « semi-permanent » en cours d'évaluation.
<p>e) Rejets qui ont provoqué le dépassement des limites applicables environnementales et de santé pour le cyanure</p>	Aucun	N/A	N/A